



Rapport annuel 2022

1. Modification de la loi sur le cinéma

Après son adoption en votation populaire en mai 2022, la nouvelle loi sur le cinéma entrera en vigueur au début 2024. A partir de cette date, les opérateurs de télévision et les services de streaming seront tenus d'investir en Suisse. Cette modification de la loi aura aussi une incidence sur l'activité d'encouragement du FPT. Toutefois, seuls les projets qui sont exploités prioritairement à la télévision ou sur le site web d'une chaîne de télévision pourront, comme par le passé, bénéficier à l'avenir d'un soutien.

2. Finances

Le FPT reçoit des contributions financières annuelles de la part des trois sociétés fondatrices, contributions qui peuvent varier en fonction des recettes et des activités prioritaires de ces sociétés. Au cours de l'exercice, le FPT s'est vu attribuer un montant total de 3,3 millions de francs, soit une somme record (plus qu'il n'en avait jamais reçu).

Fondation culturelle pour l'audiovisuel Swissperform	CHF	2'000'000
Fondation culturelle Suissimage	CHF	1'200'000
Fonds culturel SSA	CHF	100'000
Frais de dossiers	CHF	8'690
Total	CHF	3'308'690

En 2022, le FPT a reçu 200'000 francs de plus que le million reçu de la part de la Fondation culturelle Suissimage dans les années 2019 à 2021. Cette augmentation a été possible parce que les fonds bloqués ont pu être versés en 2022 et donc que Suissimage a eu davantage de moyens à sa disposition. Cette contribution supplémentaire était subordonnée à la condition qu'elle bénéficie exclusivement au soutien de projets de films documentaires. Etant donné les nombreuses demandes, cette condition a pu être remplie facilement (voir aussi chiffre 3).

Le FPT a reçu 20'000 francs de plus que les années précédentes de la part du Fonds culturel de la SSA.

Durant l'exercice, les recettes font face à des engagements et des dépenses d'un montant total de CHF 3'501'521 :

Prêts accordés pour encourager des projets	CHF	3'272'000
Contribution à l'Association de la scène à l'écran	CHF	50'000
Frais administratifs (dont frais de personnel CHF : 161'187)	CHF	179'521
Total	CHF	3'501'521

Ainsi donc, le total des dépenses et des engagements dépasse durant l'année sous revue – comme du reste pendant l'année précédente – le total des recettes. Ce dépassement a été possible parce que nous avons encore des réserves qui avaient été constituées les années antérieures.

En 2022, aucune contribution n'a été accordée pour couvrir les surcoûts de productions cinématographiques dus au coronavirus.

Il convient aussi de relever qu'en 2022 des intérêts négatifs d'un montant non négligeable de 3596 francs se sont appliqués. Ce poste diminuera sensiblement l'année prochaine ; notre banque nous a communiqué qu'à partir du 1^{er} janvier 2023 c'est un intérêt négatif de seulement 0,125 % qui sera appliqué.

3. Activité d'encouragement

Le FPT a pour but d'apporter un soutien à des productions télévisuelles et des séries suisses.

Durant l'exercice, 61 demandes ont été déposées, autrement dit le record établi l'année dernière a été à nouveau battu. 48 demandes ont été acceptées, 6 ont été rejetées, 3 n'ont pas été examinées et 4 ont été retirées.

Comparaison avec les années précédentes

2021 : 60 demandes, 12 rejets, 3 non-entrées en matière

2020 : 50 demandes, 3 rejets, 4 non-entrées en matière

2019 : 54 demandes, 8 rejets, 1 non-entrée en matière

2018 : 51 demandes, 14 rejets, 1 retrait

2017 : 59 demandes, 12 rejets

Au début de chaque année, l'assemblée des associés définit le plan de répartition. Pour ce faire, le FPT se fonde sur une clé de répartition. Celle-ci prévoit que les ressources seront réparties de la manière suivante entre les différentes régions linguistiques : Suisse alémanique 50 %, Suisse romande 30 %, Suisse italienne 20 %.

En 2022, 48,29 % des prêts ont été accordés en Suisse alémanique, 33,83 % en Suisse romande et 17,88 % en Suisse italienne.

Par ailleurs, l'objectif du FPT est de faire en sorte que 30 % au moins des ressources disponibles soient attribués à des films documentaires.

Pour 2022, la répartition entre le film de fiction et le film documentaire se présente comme suit :

	Film de fiction et d'animation			Film documentaire		
	Projets	CHF	Part	Projets	CHF	Part
Suisse alémanique	8	1'055'000	66.8 %	13	525'000	33.2 %
Suisse romande	7	650'000	58.7 %	16	457'000	41.3 %
Suisse italienne	2	475'000	81.2 %	2	110'000	18.8 %
Total	17	2'180'000	66.6 %	31	1'092'000	33.4 %

10 de ces projets concernaient le développement de scénario (CHF 445'000 ; 13,6 %) et 38 une aide à la réalisation (CHF 2'827'000 ; 86,4 %).

Il ressort de ces chiffres que le taux de documentaires de 30 % a été globalement dépassé, et même largement dépassé en Suisse romande. Les budgets des films documentaires ont été dépassés de CHF 155'000 en Suisse alémanique et de CHF 167'000 en Suisse romande, ce qui correspond bien à ce qui précède.

Etant donné le nombre élevé de projets de documentaires présentés en début d'année, dont la plupart était de très bonne qualité, les budgets ont été déjà pratiquement épuisés au premier semestre aussi bien pour la Suisse alémanique que pour la Suisse romande. C'est notamment la raison pour laquelle il a été décidé, lors de l'assemblée des associés du 7 juin 2022, d'appliquer les mêmes échéances de soumission des demandes qu'à l'Office fédéral de la culture aux films documentaires à partir de 2023. Jusque-là, les demandes pouvaient être déposées en tout temps et elles obtenaient une réponse dans les 4 semaines environ. A partir de 2023, il y aura donc 4 échéances par année, et du coup les commissions d'experts pourront choisir les meilleurs parmi un plus grand nombre de projets.

A l'occasion de l'assemblée des associés du 6 décembre 2022, il a été décidé

- a) de ne plus verser de contributions au développement pour des projets de fiction, à partir de 2023, dans un premier temps en Suisse alémanique, et
- b) de ne plus désormais examiner les demandes quant à leur contenu mais uniquement du point de vue de la forme et de la technique (comme ce fut déjà le cas autrefois). L'objectif est en l'occurrence de soutenir les projets à hauteur de 6 à 8 % environ de la part suisse du budget.

Cette réglementation sera en vigueur en 2023 à titre d'essai pilote.

3.1 Projets ayant bénéficié d'un soutien

Titre du film	Production	Contribution CHF
a) Séries de longs-métrages Suisse alémanique		
When we were wolves (<i>développement</i>)	DCM Film Distribution GmbH	60'000
Neumatt 2 (<i>réalisation</i>)	Zodiac Pictures Ltd.	300'000
Davos (<i>réalisation</i>)	Contrast Film GmbH	400'000
Neumatt 3 (<i>développement phase 2</i>)	Zodiac Pictures Ltd.	80'000
Tschugger 3 + 4 (<i>développement phase 2</i>)	Shining Film AG	60'000
Sick (<i>développement</i>)	Catpics AG	40'000
b) Séries d'animation Suisse alémanique		
Nussbaumbande (<i>développement</i>)	Dschoint Ventschr AG	65'000
One Minute Movies (<i>développement</i>)	Langfilm (Bernard Lang AG)	50'000
c) Séries de longs-métrages Suisse Romande		
Innocentes (<i>développement phase 1</i>)	Point Productions SA	25'000
Poly (<i>développement phase 2</i>)	Louise Productions Vevey Sàrl	25'000
Délits mineurs (<i>réalisation</i>)	Alva Film Production Sàrl	290'000
Les Indociles (<i>réalisation</i>)	Box Productions Sàrl	250'000
Espèce menacée (<i>développement</i>)	Rita Productions Sàrl	25'000
Log Out (<i>développement phase 2</i>)	Akka Films Sàrl	25'000

Titre du film	Production	Contribution CHF
d) Série d'animation Suisse Romande		
Brisons le silence ! (<i>réalisation</i>)	Nous Sàrl	10'000
e) Séries de longs-métrages Suisse italienne		
Alter Ego (<i>réalisation</i>)	Amka Films Production SA	450'000
Fait Club (<i>réalisation série Web</i>)	Studio Asparagus	25'000
f) Documentaires et séries suisse alémannique		
Il Dottore oder mein Arzt geht in Pension	Reck Filmproduktion GmbH	50'000
Margreet Honig - Der freie Ton	Fontana Film GmbH	50'000
Queer Glauben	Lomotion AG	35'000
Mitgefangen	Lomotion AG	40'000
Lydias Protokoll	real Film GmbH	45'000
Benno Besson	Dschoint Ventschr AG	50'000
Das ungenutzte Potenzial	Evar Film GmbH	25'000
MundART	Revolumenfilm	40'000
Mein Leben und der nächste Schritt	Voltafilm GmbH	45'000
Omamah in der Welt	Lomotion AG	45'000
Né à Belfond - versteckt geboren	Insertfilm AG	5'000
Blind Runners	Prêt à tourner GmbH	30'000
Legal Guilt - Die Strafverteidigerinnen (<i>dével. série</i>)	Catpics AG	40'000
g) Documentaires et séries Suisse Romande		
Addictions	Box Productions Sàrl	35'000
Amarynthos - A la recherche du temple disparu	Climage Audiovisuel	25'000
Antidouleur	Thin Line Productions Sàrl	35'000
Unspunnen	Casa Azul Films	20'000
Les pères	Dok Mobile SA	30'000
Blend	Nous Sàrl	20'000
Le mystère Roessler	Climage Audiovisuel	22'000
Samir et les chasseurs	Akka Films Sàrl	35'000
Touxtes	Mayak Film / Doklab	25'000
117 Police Academy	Close Up Films	25'000
Le Soldat disparu	Frédéric Gonseth Productions	15'000
Arrière-Pays (<i>série</i>)	Climage Audiovisuel	50'000
La Fraternité (<i>série</i>)	Point Productions SA	50'000
Fais pas genre ! (<i>série Web</i>)	Close Up Films Sàrl	20'000
La science des coeurs brisés (<i>série Web</i>)	Nous Sàrl	20'000
h) Documentaires Suisse italienne		
Nuovi sentieri con Flavio Paolucci	Imago Film SA	40'000
Nitroglicerina	Ventura Film SA	45'000
i) Série documentaire nationale		
Futura	Akka Films Sàrl	80'000
Total		3'272'000

On notera que, pour la première fois, ce sont uniquement des séries qui ont été soutenues dans le domaine de la fiction et donc aucun film unitaire.

4. Assemblée des associés

L'assemblée des associés s'est réunie à cinq reprises durant l'exercice. Alors que la première réunion s'est déroulée sous forme de vidéoconférence, les quatre réunions suivantes se sont tenues physiquement à Berne.

Durant l'exercice, l'assemblée des associés avait la composition suivante :

Représentants de la fondation culturelle pour l'audiovisuel de Swissperform :	- Christof Neracher (producteurs de l'audiovisuel) - Charlotte Heinemann (interprètes de l'audiovisuel) - Elisabeth Graf (interprètes de l'audiovisuel)
Représentantes du fonds culturel de Suissimage:	- Carola Stern (distribution de films) - Corinne Frei (directrice fonds culturel)
Représentants de la Société Suisse des Auteurs (SSA) :	- Denis Rabaglia (Président conseil d'administration) - Frédéric Gonseth (producteur de films)
Représentants des commissions d'experts (sans droit de vote) :	- Gian Rupf (commission Suisse alémanique) - Alberto Chollet (commission Suisse romande)

5. Commissions d'experts

Les demandes adressées au FPT sont toujours évaluées par une commission d'experts forte de trois membres.

Durant l'exercice, les commissions avaient la composition suivante :

Suisse alémanique :	- Aya Domenig (réalisatrice) - Anita Wasser (productrice Turnus Film AG) - Gian Rupf (acteur)
Suisse Romande :	- Alberto Chollet (journaliste) - Nicole Borgeat (réalisatrice) - Caroline Gasser (actrice)
Suisse italienne :	- Alberto Chollet (journaliste) - Klaudia Candeloro Reynicke (réalisatrice) - Soraya Sala (actrice)
Expert suppléant (toute la Suisse) :	- Romed Wyder (réalisateur, producteur)

Berne, le 24 avril 2023

Thomas Tribolet
Direction

Christian Blaser
Administration